

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 1091)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 31

À la dernière phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« IV à »

les mots :

« II à IV du titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.